



Réparation de nuit d'une serrure bloquée

Par **lefismodi**, le **02/07/2015** à **13:57**

Bonjour,

J'espère que vous pourrez m'apporter quelque lumière sur un sujet un peu délicat.

J'ai emménagé dans un appartement au début du mois de mai. Rien à signaler de particulier. À la fin du mois, un soir en rentrant vers 23h30, je n'ai pas réussi à introduire ma clé dans la serrure. C'était comme bloqué. Impossible d'ouvrir la porte.

Une publicité pour un serrurier sur la porte, j'appelle, et un serrurier vient. Il m'explique que le barillet est endommagé, qu'il faut le remplacer. J'ai un devis qui correspond à l'intervention : total près de 900 € (tout est doublé cause tarif de nuit).

Il me dit que le barillet était "vétuste" et que le mécanisme de fermeture sécurisée (3 verrous) "frottait" pour le verrou supérieur, et que c'était la cause du problème.

J'en ai parlé à mon propriétaire. Celui-ci me dit que le locataire précédent avait remplacé le barillet il y a trois ans, et que la vétusté est étrange.

Je pense néanmoins que c'est à lui de me rembourser car je ne m'estime pas responsable du tout (je suis dans l'appart depuis 3 semaines seulement).

Ma question : que puis-je évoquer pour mettre en évidence sa responsabilité. Même s'il n'a pas été prévenu en avance, même s'il n'a pas validé le devis, je pense que ce problème existait avant l'état des lieux, et que j'en suis victime.

Merci de vos réponses

Par **janus2fr**, le **02/07/2015** à **14:05**

Bonjour,

A partir du moment où c'est vous qui avez appelé le serrurier, sans demander au préalable à votre bailleur, celui-ci n'a aucune obligation de vous rembourser. Peu importe la raison réel du problème.